COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

PRESENTS : Mr MOREAU – Mme BILLET – Mme JACQUOT - Mr HOLODYNSKI — Mr BLONDIAUX – Mr BOMER — Mme FRANKLIN – Mme LOEHRER — Mme MOREIRA – Mme OUDIN – Mr SAGRANGE.

ABSENTS EXCUSES : Mme CASSARINO — Mr SANIEZ a donné procuration à Mme JACQUOT— Mr YAQOUB.

I) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Vote du taux des trois taxes et vote du Budget Primitif 2017

A titre liminaire, avant d'aborder le vote du taux des trois taxes et la présentation du Budget Primitif 2017, le Maire explique qu'il s'agit d'un budget préparé par la Commission des finances ayant pour objectif de continuer le redressement des finances de la commune.

- D'une part, en poursuivant la politique d'économies sur le fonctionnement,
- D'autre part, en engageant un investissement mesuré.

Ce budget prévoit, notamment en investissement, le dernier remboursement d'emprunt relais de 100 000 €, confirmant ainsi le désendettement de la commune déjà engagé l'an dernier, tout en maintenant à niveau le fonds de roulement.
L'hémorragie des recettes, au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement, commence à être jugulée (pour cette année tout au moins), grâce à la prise en compte de la population communale à 971 habitants.

La fiscalité proposée et explicitée par Mme JACQUOT, Adjointe aux finances et Rapporteur de la Commission, est une augmentation de 5 % du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe sur le foncier non bâti, correspondant à environ 17 € par foyer fiscal et qui permettra une recette complémentaire modérée de 5 597 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents le taux des taxes suivantes pour 2017 :

	2016	**2017**
Taxe d'habitation	8,65 %	9,08 %
Taxe foncière bâtie	20,21 %	20,21 %
Taxe foncière non bâtie	35,35 %	37,11 %

Elisabeth JACQUOT présente ensuite en séance, et de façon très détaillée, le Budget Primitif 2017 préparé en Commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, vote le Budget Primitif 2017 comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**
FONCTIONNEMENT	**486 434,00 €**	**673 898,07 €**
INVESTISSEMENT	**169 000,66 €**	**180 959,00 €**

III) Convention Etat – Commune, au bénéfice de l'école élémentaire

A la demande de Mme la Directrice de l'école primaire, une proposition de *« convention particulière d'appui financier pour le déploiement de 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges »* entre la Commune et l'ETAT, est présentée en séance.

Le plan de financement du projet prévoit un appui financier de l'Etat de 500 €, sur une dépense totale de 625 €, pour financer un coin nature, présenté sur plan, à l'école élémentaire. Le complément sera financé par le budget de l'école. Les services techniques assureront la mise en place du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer ladite convention.

IV) Projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le Maire rappelle le débat du Conseil Municipal du 27 juin 2016, portant sur les orientations du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et initié par le Grand-Dijon.

Le Maire explique la suite de la procédure. L'Enquête Publique, engagée par le Grand-Dijon sur ce sujet est terminée et, afin d'assurer une information au plus près du public, les deux délibérations du Grand-Dijon portant sur le bilan de concertation et le projet du RLPi sont affichées pour un mois en mairie.

Les élus ont tous reçu le projet, sur lequel ils devront délibérer dans les 3 mois qui suivront la fin de la procédure d'affichage de ces deux délibérations.

V) Vente du café/bar

Le Maire indique qu'il a été informé que le café/bar allait être vendu à un investisseur ayant un projet immobilier à usage d'habitation uniquement. Ce projet porte, non seulement sur le changement de destination du commerce existant qui deviendra habitation, mais aussi sur la construction d'un bâtiment sur le terrain situé à côté.

Avec ce projet, il sera mis définitivement fin au souhait de la municipalité d'une reprise de ce bien pour un commerce.

Le Maire explique que la maîtrise foncière de la commune peut être maintenue sans que cela ne pèse sur son budget (donc sans prendre de gros risques), en faisant acheter cette propriété par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Grand-Dijon. Lorsque les élus le décideraient (à court ou moyen terme), la commune rachèterait ce terrain à l'EPFL pour un projet qui correspondrait mieux aux souhaits, aux possibilités et aux intérêts de la commune.

- Soit pour un projet privé après revente du bien,
- Soit pour un projet municipal dans quelques années :
  - *Commerce, reprise du café ou boulangerie,
  - *Maison médicale.

Après un tour de table permettant à chacun de s'exprimer, aucune décision n'est prise. Il est estimé que le sujet demande davantage de réflexion, notamment par la recherche de projets subventionnables.

VI) Divers

1) Inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2017-2018

Les inscriptions des élèves, pour la rentrée scolaire de septembre 2017, seront recueillies à l'école élémentaire, du mardi 2 mai au mardi 9 mai 2017. Prendre rendez-vous au 03 80 72 81 60.
Pièce à produire : Le carnet de santé.

2) Dates d'ouverture de l'accueil de loisirs d'été 2017 et Tarifs

L'accueil de loisirs d'été pour l'année 2017 sera organisé avec PEP21 et sera ouvert du 10/07 au 28/07/2017 et du 16/08 au 31/08/2017.
Le Conseil Municipal vote par ailleurs, à l'unanimité des présents, une augmentation de 3 % du prix de journée de l'accueil de loisirs. Cette mesure s'inscrit dans la logique d' augmentation du prix de journée de l'accueil périscolaire appliqué l'année dernière pour la rentrée scolaire de septembre 2016.

-

2) Etude de vitesse sur la RD 107

Le Maire remet aux élus, en séance, une étude de vitesse réalisée par le Grand-Dijon sur la RD 107 qui est annexée au compte rendu

La séance du Conseil Municipal est levée vers 22h30

RD Bressey / Tille

Cartographie SIG - DSIT Ville de Dijon/Grand Dijon

0-20 Km/h	20-30 Km/h	30-40 Km/h	40-50 Km/h	50-60 Km/h	60-70 Km/h	70-90 Km/h	90-110 Km/h	110-120 Km/h	120-130 Km/h	130-255 Km/h	Total
8	37	498	1103	247	21	3	1	0	0	0	1918

Mesure de vitesses

Rue de Dijon

dir impasse des Essarts - au droit du n° 14 -commune de Bressey/Tille

du lundi 13 mars 17 au mardi 21 mars 17

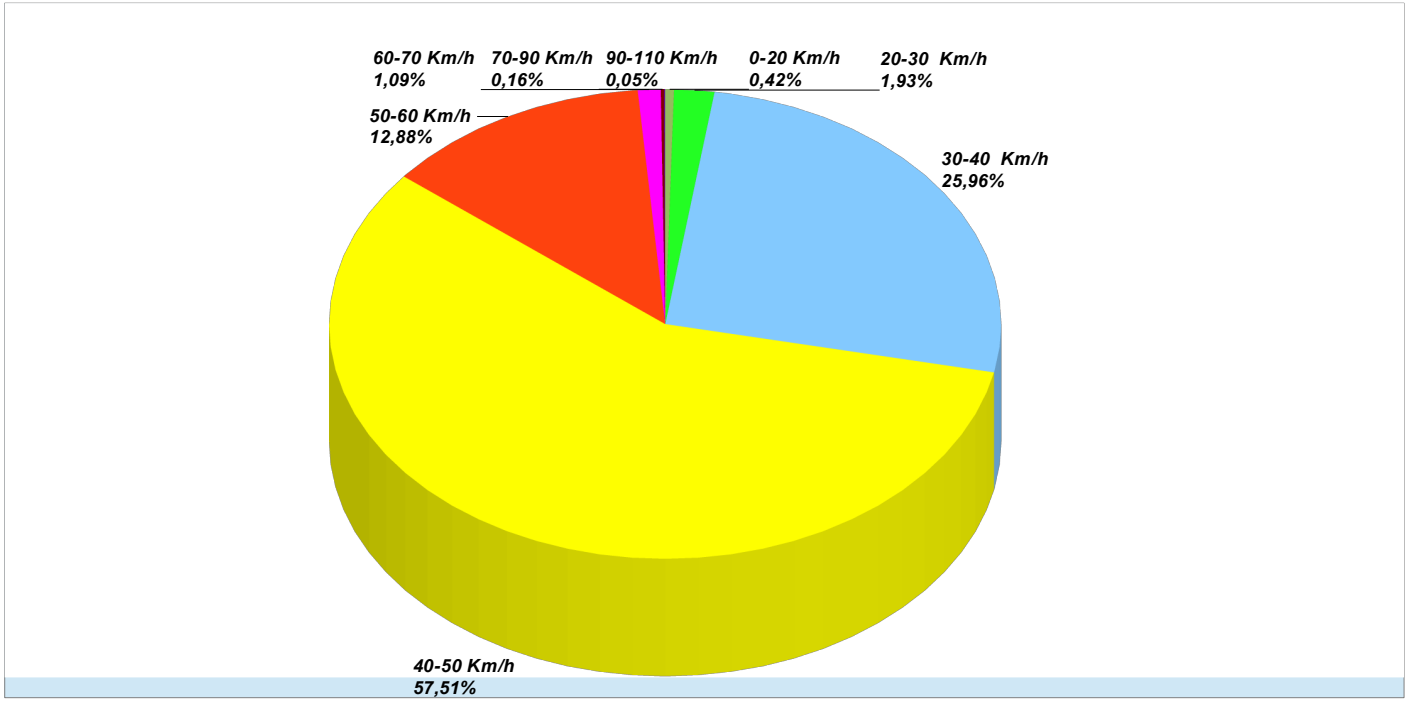

Vitesse supérieure à 50 Km/h : 14,21%

Vitesse supérieure à 30 Km/h : 97,65%

Débit moyen journalier : 1918 Véhicules par jour

Vitesse moyenne = 43 Km/h

0-20 Km/h	20-30 Km/h	30-40 Km/h	40-50 Km/h	50-60 Km/h	60-70 Km/h	70-90 Km/h	90-110 Km/h	110-120 Km/h	120-130 Km/h	130-255 Km/h	Total
4	17	203	880	690	106	14	0	0	0	0	1915

Mesure de vitesses

Rue de Dijon

dir Clair Bois Chevrière et Pé – au droit du n° 14- commune de Bressey/Tille

du lundi 13 mars 17 au mardi 21 mars 17

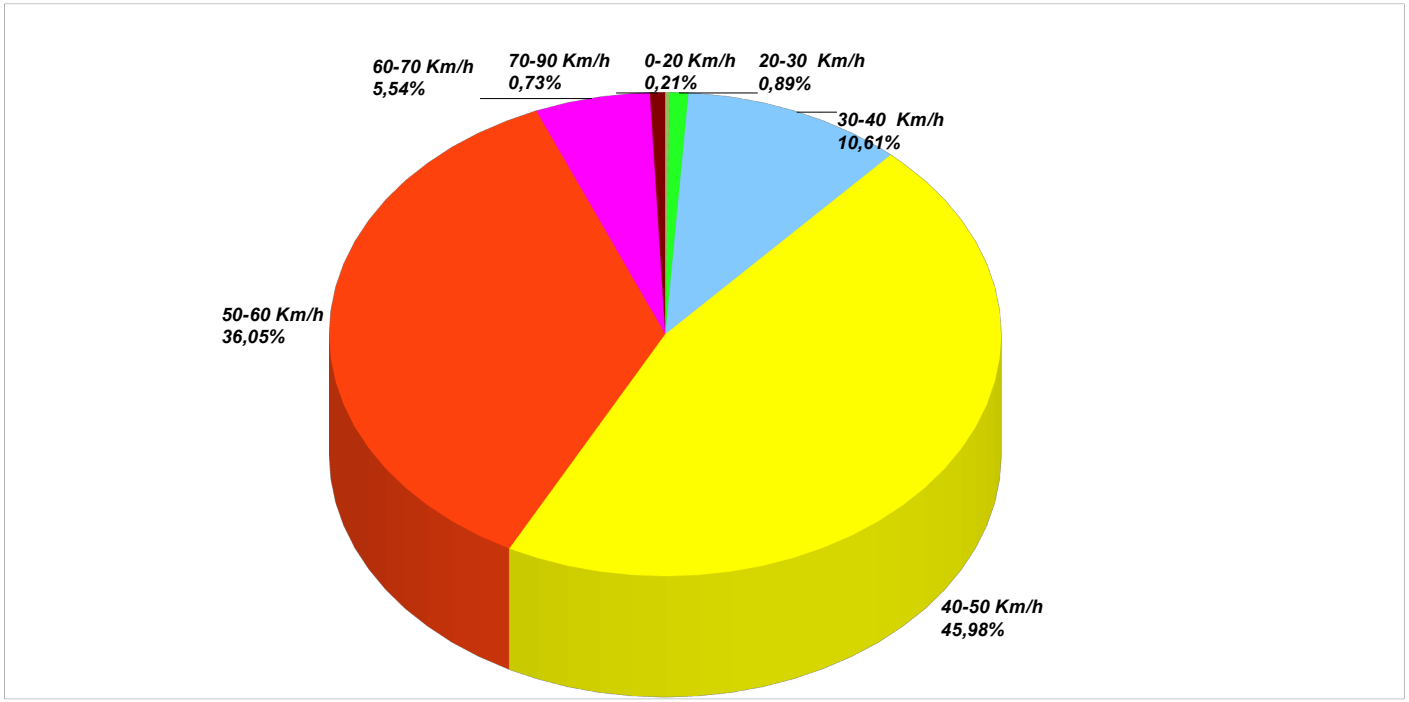

Vitesse supérieure à 50 Km/h :	42,34%	
Vitesse supérieure à 30 Km/h :	98,87%	
Débit moyen journalier :	1915	Véhicules par jour

Vitesse moyenne = 49 Km/h

Feuille12

0-20 Km/h	20-30 Km/h	30-40 Km/h	40-50 Km/h	50-60 Km/h	60-70 Km/h	70-90 Km/h	90-110 Km/h	110-120 Km/h	120-130 Km/h	130-255 Km/h	Total
8	155	950	527	57	4	1	0	0	0	0	1703

Mesure de vitesses

Rue de Dijon

dir impasse de la Petite Treille -au droit du n° 6/7 -commune de Bressey/Tille

du lundi 13 mars 17 au mardi 21 mars 17

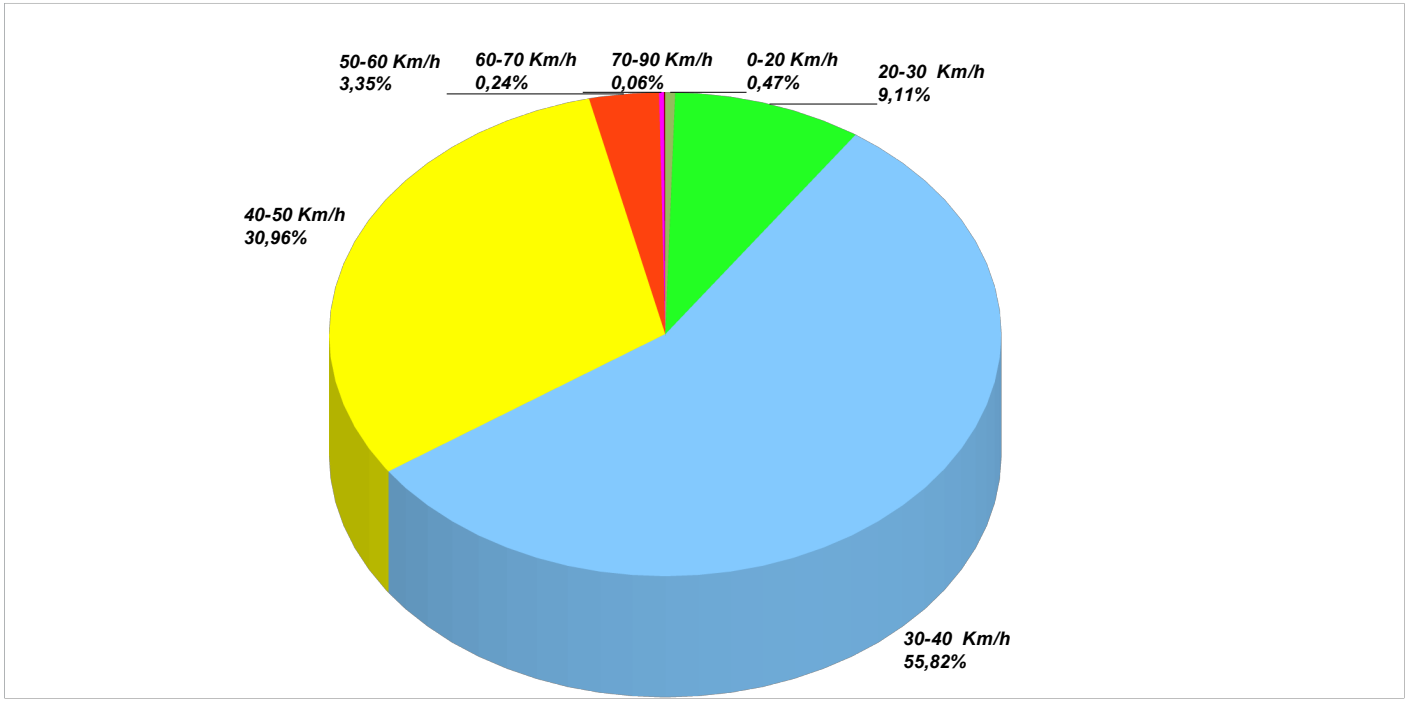

Vitesse supérieure à 50 Km/h : 3,63%

Vitesse supérieure à 30 Km/h : 90,41%

Débit moyen journalier : 1703 Véhicules par jour

Vitesse moyenne = 38 Km/h

0-20 Km/h	20-30 Km/h	30-40 Km/h	40-50 Km/h	50-60 Km/h	60-70 Km/h	70-90 Km/h	90-110 Km/h	110-120 Km/h	120-130 Km/h	130-255 Km/h	Total
5	54	513	892	226	19	2	0	0	0	0	1711

Mesure de vitesses

Rue de Dijon

dir rue de la Chevrière - au droit du n° 6/7 - commune de Bressey/Tille

du lundi 13 mars 17 au mardi 21 mars 17

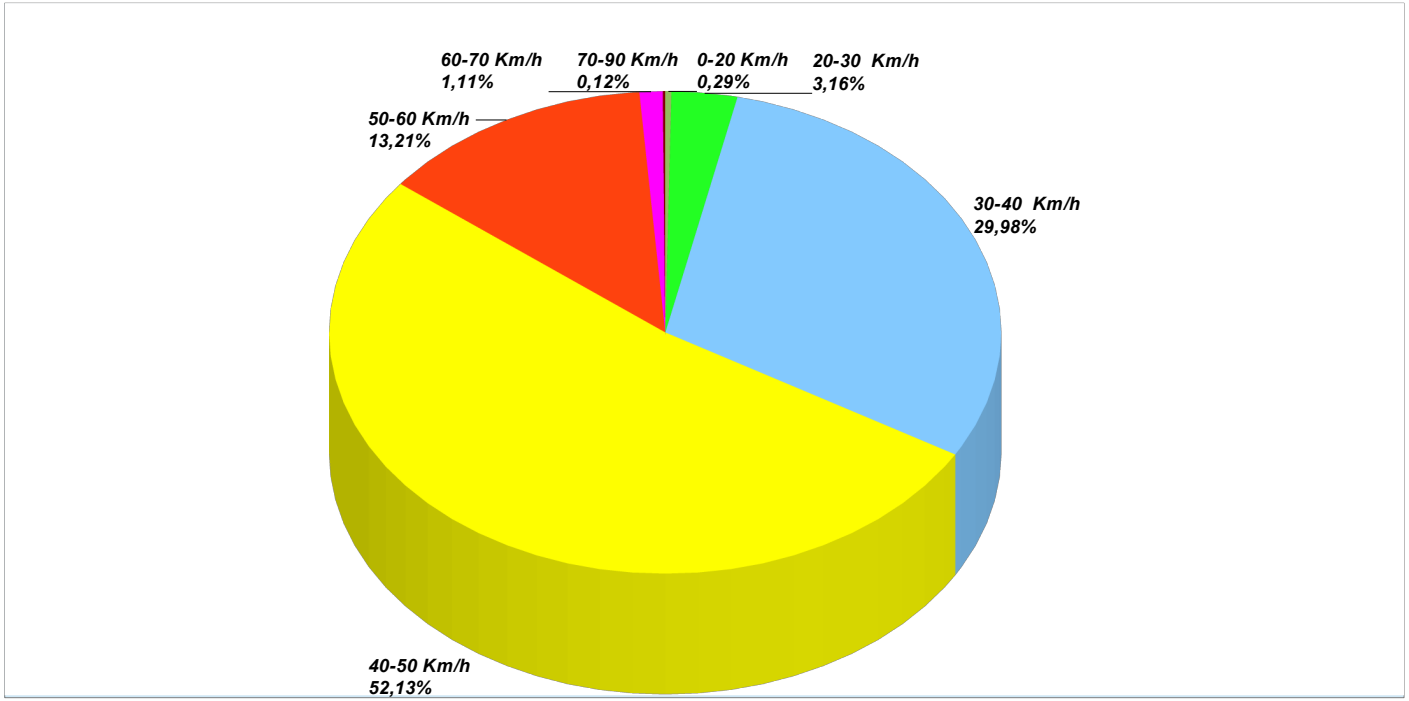

Vitesse supérieure à 50 Km/h : 14,46%

Vitesse supérieure à 30 Km/h : 96,53%

Débit moyen journalier : 1711 Véhicules par jour

Vitesse moyenne = 43 Km/h

0-20 Km/h	20-30 Km/h	30-40 Km/h	40-50 Km/h	50-60 Km/h	60-70 Km/h	70-90 Km/h	90-110 Km/h	110-120 Km/h	120-130 Km/h	130-255 Km/h	Total
10	103	915	615	58	4	0	0	0	0	0	1704

Mesure de vitesses

Rue de Dijon

dir rue de Genlis - au droit du n° 3 - commune de Bressey/Tille

du lundi 13 mars 17 au mardi 21 mars 17

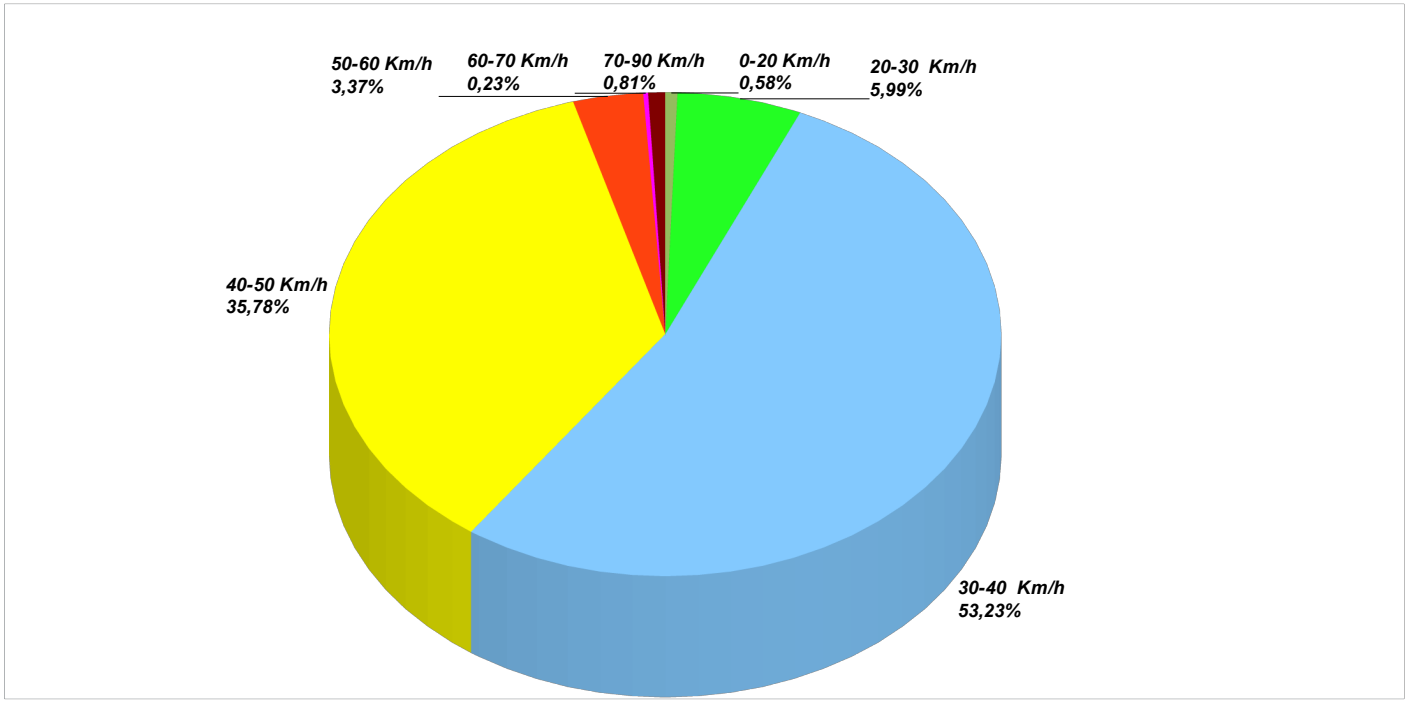

Vitesse supérieure à 50 Km/h : 3,64%

Vitesse supérieure à 30 Km/h : 93,37%

Débit moyen journalier : 1704 Véhicules par jour

Vitesse moyenne = 39 Km/h

0-20 Km/h	20-30 Km/h	30-40 Km/h	40-50 Km/h	50-60 Km/h	60-70 Km/h	70-90 Km/h	90-110 Km/h	110-120 Km/h	120-130 Km/h	130-255 Km/h	Total
13	107	663	741	156	13	3	0	0	0	0	1698

Mesure de vitesses

Rue de Dijon

dir rue du Chateau - au droit du n° 3 - commune de Bressey/Tille

du lundi 13 mars 17 au mardi 21 mars 17 : Tous

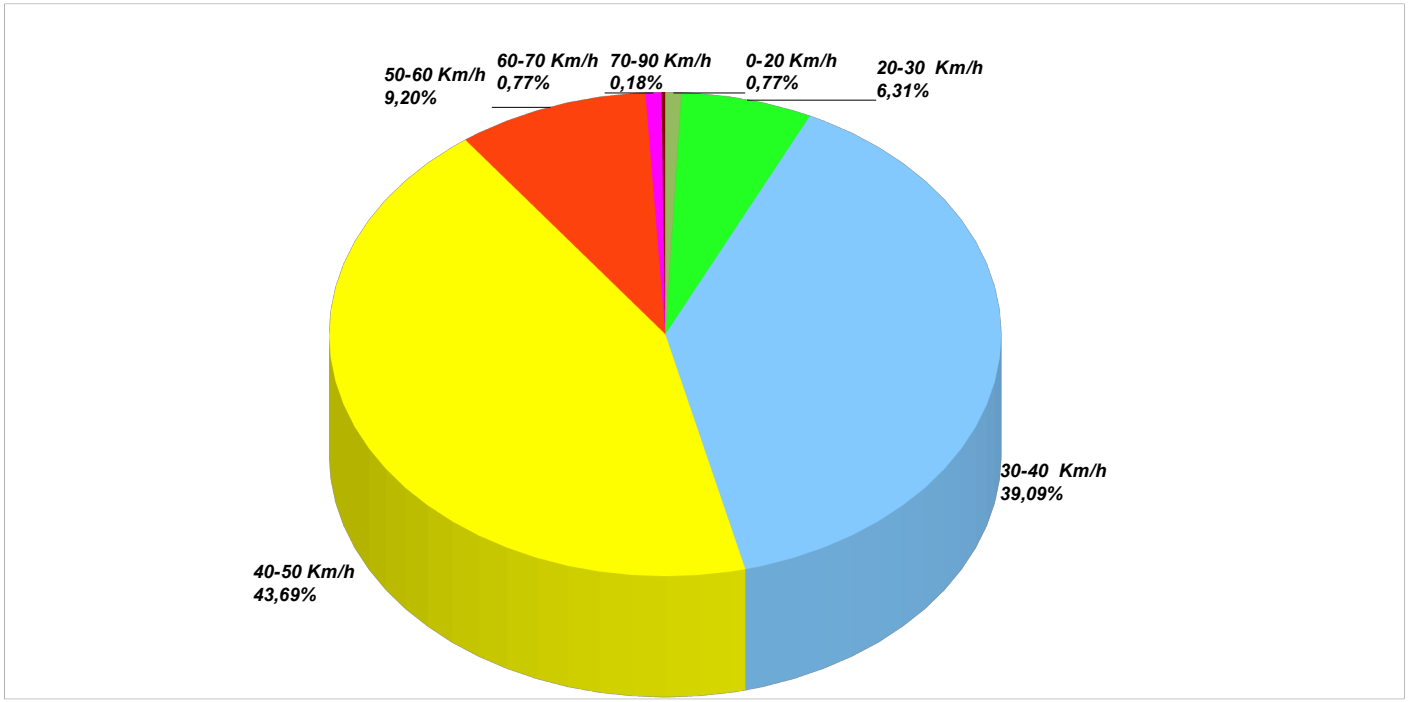

Vitesse supérieure à 50 Km/h :	10,19%	
Vitesse supérieure à 30 Km/h :	92,91%	
Débit moyen journalier :	1698	Véhicules par jour

Vitesse moyenne = 41 Km/h